

NOTE CONCEPTUELLE

Élément constitutif relatif à des institutions et des politiques efficaces¹

Contexte :

Le débat actuel sur la coopération pour le développement se détourne de son intérêt premier, à savoir, la manière d'acheminer l'aide (programme de base sur l'efficacité de l'aide), et ce, en faveur de la réalisation que pour obtenir des résultats de développement durable, il convient d'établir de meilleurs liens quant à la façon de renforcer les institutions et les capacités des pays en développement. Les initiatives dans le cadre du nouveau Consensus sur des institutions et des politiques efficaces pour le développement reconnaissent ce tournant et soulignent une façon nouvelle de promouvoir et de mesurer le soutien en vue de favoriser des institutions, des politiques et finalement des États efficaces, à partir de solutions adaptées au contexte du pays et à ses propres processus.

Les principes sur lesquels reposent ces recommandations font appel à plusieurs accords politiques clés conclus avec des parties prenantes multiples, et à des documents de consensus technique. Les accords politiques récents portant sur cette question² prennent en considération que des institutions et des politiques plus fortes sont indispensables à la création de conditions favorables au développement. Comme observé par l'Union africaine, il existe une demande pour la transformation, la réorientation, la redéfinition et le renforcement fondamentaux des cadres institutionnels des pays. Cela affecte la façon dont les capacités sont utilisées et renforcées afin d'appliquer concrètement les politiques de développement au niveau de l'État et au niveau institutionnel.

Objectifs :

La séance relative à l'Élément Constitutif vise à accomplir trois objectifs : *i)* présenter la Nouvelle approche des institutions efficaces ; *ii)* présenter comment les pays et les agences partenaires répondent à ce programme ; et, *iii)* souligner les modalités de mise en œuvre du Nouveau consensus (un Réseau de réseaux).

Proposition :

Cet Élément constitutif proposera un nouveau consensus entre les pays et institutions volontaires qui accepteront de s'engager dans quatre domaines spécifiques distincts :

- l'ordonnancement des changements institutionnels et politiques (afin de permettre aux institutions de fournir des services de manière plus efficace) géré par les partenaires ;
- les évaluations communes des systèmes nationaux ainsi que des risques et de la résilience (afin de ne pas accabler les institutions mêmes, à renforcer) menées par les partenaires ;
- la collecte de données factuelles effectuée par le pays, sur les performances institutionnelles (afin de clarifier ce qui rend les institutions plus efficaces et ce qui doit être suivi pour enregistrer les progrès et traduire les enseignements tirés en processus de formulation de politiques) ; et,
- le partage de connaissances aux niveaux régional et mondial (afin de faciliter l'apprentissage sur ce qui fonctionne sous différents paramètres pour améliorer l'efficacité des institutions et encourager les réformes).

Les débats lors du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide (FHN-4) portant sur des institutions et des politiques efficaces donneront lieu à plusieurs événements. Ces derniers aboutiront

au cautionnement du Nouveau consensus sur des institutions et des politiques efficaces pour le développement, pendant la séance relative à l'Élément constitutif sur les institutions efficaces (3^e jour) par les ministres/directeurs d'agences disposés à s'engager pour des travaux futurs dans ce domaine.

Personnes à contacter :

Mary-Anne Addo, Ghana
M-AAddo@mofep.gov.gh

Youngjae Lim, Corée
yylim@kdi.re.kr

Barbara Lee, Banque mondiale
blee@worldbank.org

Dirk Dijkerman, États-Unis
DijkermanDW@state.gov

¹ Toutes les informations présentées dans cette note conceptuelle datent du 8 novembre 2011. D'autres révisions sont possibles. Les versions finales seront distribuées au cours des séances correspondantes pendant le Quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide à Busan en Corée.

² Ces accords comprennent le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie (2011-2020) de l'Organisation des Nations unies, le Plan d'action pour le développement du G20, la Déclaration du Commonwealth et, le Consensus et Document de prise de position de l'Union africaine.